



Sainte-Cécile-de-Milton

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton

Demande de dérogation mineure

Avis est par la présente donné par le soussigné, directeur général adjoint de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton, que le conseil, lors de la séance ordinaire qui sera tenue le 14 mars 2022 à 19 h 30 dans la salle du conseil située au 130 rue Principale à Sainte-Cécile-de-Milton, en présentiel et exceptionnellement par Facebook en direct afin de permettre à un plus grand nombre de personnes d'y participer compte tenu des restrictions de la santé publique, statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Numéro de cadastre	Lot n° 3 556 220
Adresse civique	30, rue des Merisiers
Zone	RE-6
Nature de la demande	- Autoriser l'implantation du garage attenant au bâtiment principal à 12.65 m de la ligne avant.
Effet de la demande	- Réduire la marge avant minimale d'un bâtiment principal à 12.65 m au lieu de 15 m, comme prescrit à l'article 29 du règlement de zonage n°560-2017.

Toute personne ou tout organisme intéressé doit, à compter du 20 novembre 2021, adresser leurs commentaires par écrit au conseil, relativement à cette demande de dérogation mineure; lesquels commentaires écrits pourront être postés et adressés à :

Yves Tanguay
Directeur général et secrétaire-trésorier
112, rue Principale
Sainte-Cécile-de-Milton (Québec) J0E 2C0

ou par courriel à l'adresse direction@miltonqc.ca, et ce, au plus tard le 4 décembre 2021 à 16 heures.

Donné à Sainte-Cécile-de-Milton, ce 22 février 2022.

Francis Pelletier
Directeur général adjoint

CERTIFICATION DE PUBLICATION

Je soussigné, Francis Pelletier, directeur général adjoint, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en la manière ordinaire prévue, le 22 février 2022, entre 8h et 16h30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 22 février 2022.

Francis Pelletier
Directeur général adjoint